

P. 5

Jeudi 23 mai

D<sup>r</sup> CAROLINE OWENAËL  
15 Rue Louis BEZARD  
87 Cyr / Loire

- contre le projet de construction d'immeubles du plan de la  
GRUETTE 2.

les raisons sont les suivantes

- 1) - Problème de COVISIBITE.
- 2) - augmentation des nuisances par densification de la population
- 3) - Problématique majeure, l'augmentation de la circulation dans la rue Louis BEZARD non adaptée.

la rue Louis BEZARD est une rue étroite, sans trottoir à double sens, sans limitation de vitesse.

- Nous notons une augmentation de la dangerosité dans cette zone.

- 4) Je prie les personnes compétentes de mettre en œuvre les mesures adaptées.

Il est sûr que rien n'a été réalisé suite au projet de la GRUETTE 1 pour la limitation de vitesse dans cette rue, et vous projetez l'augmentation des nuisances ---

le 23/05/2019.



**De :** [HERVE](#)  
**A :** [DSTAU-plumodif2019](#)  
**Objet :** Nouvelles observations  
**Date :** jeudi 23 mai 2019 23:18:55

---

Monsieur le maire,  
Monsieur le commissaire enquêteur,  
Mesdames, messieurs les élus.

J'ai assisté au conseil municipal du 13 mai, et j'ai bien entendu monsieur le maire vos propos consistant au probable abandon du modificatif n°1 du PLU sur le site de la Gruette, il faudra afin de montrer que vous êtes un homme de parole, et pour valider ces propos, les faire voter lors du prochain conseil municipal et l'inscrire comme avenant au PLU initial. Je voudrais par la présente apporter des éléments supplémentaires et plus contrastés que lors de mon premier manifeste.

Nous revenons donc au PLU initial avec tout de même une continuité d'aménagement et de construction de 30 logements supplémentaires. Aujourd'hui sur la première tranche, trente logements correspondent à 1 bâtiment de 2 étages, il faudra veiller à la bonne implantation de celui-ci en concertation avec l'ensemble des habitants impactés.

Pour ma part propriétaire occupant au bâtiment A 2e étage ouest, 12 rue Georges Guérard, avec une superbe vue sur la vallée de la Choisille et Fondettes, je vous demande de ne pas construire de logements directement et perpendiculairement en face du celui-ci, et surtout n'abattez aucun des grands conifères existants, prenez bien en compte les remarques admirablement formulées par madame Ballanger.

Vous devez aussi préserver et garantir aux propriétaires (M. Et Mme MEZEL) de la maison du 58 rue Louis Bézard la tranquillité et la non covisibilité, surtout après ce que vous leur avez fait subir avec la Gruette 1.

En lisant les observations des habitants de notre jolie commune, je constate qu'un grand nombre d'entre-eux vous reprochent de céder trop facilement face à l'appétit des promoteurs, n'es ce pas le cas monsieur le maire ? Le développement à ses limites et ses contraintes !

Vous êtes fier de votre ville, nous aussi bien sûr, mais aujourd'hui il faut ralentir fortement les constructions sur des terrains riches en préservation de l'environnement et participant au poumon vert de Saint Cyr. Il est vrai que la ville est très verte et fleurie, mais je constate à contrario qu'il n'existe pas de grand bois, je vous propose donc une solution et un projet pour la Gruette 2 : plantez, plantez des arbres, des plantes et aménagez une vraie voie verte piétonne et cyclable uniquement pour rejoindre la vallée de la Choisille.

Sur un premier mail adressé à vos services le 23 avril, je vous faisais part des problèmes de stationnement et d'arrêt illégaux de véhicules sur la rue Georges Guérard, des panneaux le précise, aujourd'hui ce problème persiste, je vous pose donc une question : quand comptez-vous faire cesser cette illégalité ? Hier vos policiers municipaux sont passés en voiture dans la rue mais n'ont verbalisé aucun des contrevenant au code de la route.

Monsieur le maire, vous même habitez dans un lieu calme et préservé, n'imposez donc pas à vos concitoyens la promiscuité et la concentration d'habitat avec toutes les nuisances que cela apporte.

En espérant que mes remarques ainsi que l'ensemble de celles formulées à ce sujet vous apporteront la clarté nécessaire à vos décisions.

Je vous de croire Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

M. & Mme BESSTER Hervé  
Résidence Edouard André  
12, rue Georges Guérard  
37540 SAINT CYR SUR LOIRE

REÇU LE  
23 MAI 2019  
D.S.T.A.U. 80

Monsieur,

23/05/2019  
ST = 05/6

En tant que habitante du quartier de la résidence de la Gruette, je tiens à vous faire part de mon étonnement concernant la suite donnée à cet ensemble immobilier.

Dans la révision du PLU de 2018, il est prévu deux nouveaux immeubles (30 logements) à la Gruette et maintenant on nous annonce cinq nouveaux immeubles et 50 logements au moins. La Gruette 1 plus la Gruette 2 c'est 178 logements et donc au moins 250 voitures!

Qu'en est-il des infrastructures ?

Qu'en sera-t-il de la circulation dans les rues étroites de ce quartier pour rejoindre les rues de Palluau et des Rimoneaux, déjà saturées aux heures de pointe, et qui donnent accès à la rocade.

Cet afflux de véhicules est un réel danger pour les piétons, les enfants ... les cyclistes qui empruntent les rues de ce quartier régulièrement. Dans beaucoup de ces rues anciennes et étroites, il n'y a pas de trottoirs et pas de place pour en créer.

Ajoutons la co-visibilité sur le manoir de la Gruette. Déjà, de ce manoir, on voit deux étages de la Gruette 1, ce qui est non conforme aux règles d'urbanisme relatives aux bâtiments classés. Pourquoi cette réglementation n'a-t-elle pas été respectée?

Vous comprenez qu'il y a lieu de s'inquiéter de ces "soudaines" modifications du PLU de la Gruette et des conséquences qui en découleront tant au niveau de la densité de circulation (dangers, nuisances..) que des règles d'urbanisme qui ne semblent pas être respectées.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations

Claire d'Arnoux  
68 bis, rue des Amandiers  
37540 St Cyr-sur-Loire  
06 83 34 76 75





MICHEL DELFOUR  
67, RUE DES AMANDIERS  
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
FRANCE  
TÉL. 02 47 51 69 33



Monsieur le Commissaire - Enquêteur  
Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le 19 MAI 2013.

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,  
j'ai l'honneur de vous faire  
part de mon désaccord au sujet des nouvelles constructions  
sur l'ensemble immobilier de la GRUETTE, à SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

En premier lieu, la surface de construction  
de ce nouvel ensemble est plus étendue que celle annoncée et  
cette modification, de l'avis unanime des riverains, doit être annulée.

Ensuite, comme cela a été confirmé à  
plusieurs reprises, les voies de communication sont pratiquement  
inexistantes, ce qui rendrait la circulation des véhicules très compliquée  
et très dangereuse en raison de l'étroitesse des rues voisines et des  
accès mal ou pas du tout aménagés.

Il y a également un grave manquement  
aux règles d'urbanisme concernant le Mansu classe de la GRUETTE.

Pour toutes ces raisons dues au non respect du  
règlement d'urbanisme, je vous confie, Monsieur le Commissaire -  
Enquêteur mon profond désaccord et je m'oppose, comme tous les  
riverains, à toute modification du projet initial déjà dans l'illégalité  
et très contesté.

Nous comptons sur vous pour faire observer les  
règles d'urbanisme en vigueur, et je vous prie d'agréer, Monsieur  
le Commissaire - Enquêteur, l'expression de mes sentiments très respectueux.